

## **LES ÉLUS MUNICIPAUX DEMANDENT LE MAINTIEN DES BUDGETS POUR PRÉSERVER UNE INSTANCE DE CONCERTATION AU PALIER RÉGIONAL**

**Québec, le 6 février 2015** – Au sortir des consultations particulières auxquelles ont participé le Réseau des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Coalition *Touche pas à mes régions*, le constat est clair : l'ensemble des acteurs concernés demande que les moyens soient donnés aux élus municipaux pour conserver un lieu de concertation régionale de façon à ce qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités en matière de développement culturel, social et économique.

Pour le Réseau des CRÉ, la démonstration n'est plus à faire. M. Jean-Maurice Matte, porte-parole du Réseau des Conférences régionales des élus, déclare: « *La majorité des régions veulent maintenir une instance régionale qui puisse renforcer l'action locale et qui leur permettra d'assurer leur plein potentiel de développement. Mais pour ce faire, des argents doivent être disponibles pour exercer les responsabilités de concertation régionale et d'organisation partenariale*». Il ajoute du même souffle: « *Le palier régional se veut un niveau pertinent d'action publique. Il est clairement plus avantageux, en temps et en argent, de planifier et de coordonner une partie de nos actions communes à cette échelle. Le but n'est pas d'imposer un cadre restrictif aux municipalités, mais plutôt de leur donner toutes les chances d'agir en complémentarité et d'optimiser leurs ressources*».

Le Réseau des CRÉ ne s'oppose pas au changement proposé par le gouvernement pour renforcer l'autonomie politique des municipalités. Mais, il s'inquiète que le projet de loi oppose la gouvernance de proximité à la nécessaire concertation régionale. L'ensemble des regroupements des élus est d'ailleurs venu dire au gouvernement qu'il n'y avait pas lieu de créer cette opposition. «*À l'instar de nos collègues, nous pensons que nous devons préserver la solidarité et la collaboration qui se sont développées grâce à la concertation régionale. Le gouvernement doit reconnaître formellement les instances régionales qui se recréent d'une façon ou d'une autre dans les régions et leur accorder un soutien financier*», de conclure le porte-parole du Réseau.

### **Extraits des mémoires déposés par les différents groupes représentant les municipalités et les régions du Québec:**

**RCREQ: (page 9 du mémoire)**

*«Nous dégageons de notre expérience de concertation et de développement des dix dernières années que, là où les régions souhaitent poursuivre la concertation et le développement régional, la nouvelle formule de gouvernance doit préserver les capacités opérationnelles pour gérer les mandats et assurer le déploiement des projets régionaux. Pour ce faire, il doit exister un outil régional fort, assorti de moyens financiers permettant d'assurer le plein potentiel de développement de la région.»*

**FQM: (page 5 du mémoire)**

**Recommandation 2:**

*«Que les MRC puissent se doter d'une instance régionale, laquelle organisation mandataire deviendrait l'interlocutrice privilégiée auprès des tiers, incluant l'État et ses mandataires, et ce, pour les dossiers que lesdites MRC lui confieraient.»*

**UMQ : (page 5 du mémoire)**

*«L'UMQ accueille favorablement le fait que les élus municipaux puissent choisir les structures de développement économique local et régional les mieux adaptées à leur réalité, que ce soit un rapatriement des responsabilités au sein de la MRC, ou la délégation à un organisme à but non lucratif existant ou créé à cette fin. Dans un même ordre d'idées, l'UMQ défend la pleine autonomie des élus municipaux dans cette prise de décisions quant aux choix de structures de développement régional et local.»*

**Coalition «Touche pas à mes régions» : (page 5 du mémoire)**

*Pour veiller au développement et à la vitalité des régions du Québec, il est essentiel que le gouvernement applique le principe de subsidiarité et qu'il délègue les responsabilités au palier décisionnel le plus approprié. Étant donné que plusieurs thématiques doivent inévitablement être traitées à l'échelle de régions administratives, il est essentiel que le gouvernement reconnaisse des instances de concertation et de développement à titre d'interlocuteurs privilégiés.*

**Renseignements**

Mylène Bédard

Conseillère stratégique

Réseau des conférences régionales des élus du Québec

418 529-8475, poste 269

[mylene.bedard@reseaucre.ca](mailto:mylene.bedard@reseaucre.ca)